



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 033-213305428-20221001-2022240110-DE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le 1^{er} octobre à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	20/09/2022
En exercice	15	Date de la séance	01/10/2022
Présents		Heure de la séance	9H30
Votants		Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane		X	MAUBERT-SBILE Karine
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne		X	
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice		X	GISTAIN Marie-Angèle
LENE Luc		X	
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance	REBEL Cyril
----------------------	-------------

2022/24-0110 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE VÉRAC-TARNÈS-MOUILLAC

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L5211-7 ;

Vu les statuts du syndicat intercommunal à vocation scolaire Vérac-Tarnès-Mouillac portant création du syndicat et l'avenant exécutoires datés des 17/01/1983 et 21/12/2018 ;

Vu l'article 6 de l'avenant des statuts disposant que la commune de Vérac est représentée par trois délégués titulaires ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué en remplacement de madame Geneviève CARRIE-IRAZUSTA démissionnaire de toutes ses fonctions d'élu local ;

Considérant la candidature de monsieur Stéphane MALARET – Adjoint au Maire de Vérac ;



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 033-213305428-20221001-2022240110-DE

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la candidature de monsieur Stéphane MALARET ;
- DESIGNÉ monsieur Stéphane MALARET délégué au syndicat intercommunal à vocation scolaire Véraac-Tarnès-Mouillac.

VOTE : CONTRE 0

ABSTENTION 0

POUR 12

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Véraac, le 4 octobre 2022

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,

